

Il poursuit un voleur ? Grave erreur... tabassé par 2 autres voyageurs !

écrit par Christine Tasin | 11 janvier 2020



Quand est-ce que vous allez comprendre que la France a changé de logiciel et de lois ?

Dorénavant, la population française vit aux côtés d'une population importée qui a tous les droits. Et notamment celui de voler, tuer, piller... et de corriger celui qui ne veut pas comprendre.

Loire : Un témoin tente d'arrêter un voleur en flagrant délit, il est roué de coups et poignardé

Un passager d'un TER arrivé en gare de Saint-Chamond (Loire) a été le témoin direct d'un vol de sac à main. Il a coursé le malfrat en vain. Mais lorsqu'il est revenu dans la rame, deux hommes l'ont violemment agressé.

C'est une scène qui s'est déroulée en deux temps, lundi vers 20h30. Un individu présent dans une rame de TER s'est emparé

du sac à main d'une passagère et a pris la fuite en sautant du train.

Un témoin l'a pris en chasse mais le voleur a réussi à disparaître. Les choses se sont gâtées pour lui lorsqu'il est revenu à bord de la rame.

Deux hommes l'agressent

Le TER est reparti et deux individus ont commencé à intimider le bon samaritain. Durant le trajet vers la gare de Châteaureux à Saint-Étienne, la tension n'a fait qu'augmenter jusqu'à ce qu'une bagarre éclate, relate [Le Progrès](#).

Le passager a reçu une salve de coups de poings et un coup de couteau au bras. Lorsque le train s'est arrêté, les agresseurs ont pris la fuite.

Le fuyard percute un poteau et chute

Des fonctionnaires de police en patrouille en gare ont été alertés et ont pris en chasse les agresseurs. L'un des deux fuyards a percuté un poteau dans sa course, ce qui l'a fait chuter.

Les policiers l'ont immédiatement interpellé. Le second a été rattrapé et maîtrisé quelques instants plus tard, après s'être débarrassé du couteau. Le premier, âgé de 21 ans, est originaire de Saint-Etienne. Le second, qui était armé, est un ressortissant guinéen.

Placés en détention provisoire

À l'issue de leur garde à vue, tous deux ont été placés en détention provisoire en attente de leur procès en

comparution immédiate. Il aura lieu au tribunal correctionnel de Saint-Étienne.

L'auteur du vol à l'arraché n'a pas été identifié quant à présent.

[Source](#)